

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/112

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Procurations : 09
Votants : 34

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Multiple rural de Rilhac-Lastours, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 décembre 2022

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM.CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), Mme HILAIRE GENIN Karine, M.DELOMENIE Bernard (Procuration de M.CUILLERDIER Simon), Mme VALLADE Sylvie (Procuration de Mme DESSEX Martine) et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

MM.GAYOT Loïc, DELOMENIE Bernard et Mme JACQUEMENT Eliane

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. BONNAT Christian, Mme LANTERNAT Floriane, MM. JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline et M. CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BROUSSE Hervé

Objet : Motion de soutien aux boulangeries de nos villages

Exposé :

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus,

Considérant qu'à l'heure où la baguette devient Patrimoine de l'Unesco, les boulangeries de nos villages doivent faire l'objet d'une attention particulière. Elle se doit d'être le lanceur et le relai d'alertes qu'elle reçoit tous les jours de ses collègues qui lui signalent de nombreuses fermetures de boulangeries. C'est parfois le seul commerce de la commune.

Augmenter le nombre de fermetures de boulangeries recensées par les Chambres des métiers chaque année n'est plus supportable quand nos populations augmentent. Les aides certes conséquentes sont largement inadaptées et insuffisantes au cadre spécifique de ce type de boutiques très consommatrices d'énergie alors qu'elles vendent des biens élémentaires.

Aujourd'hui les boulangeries sont confrontées à des hausses tarifaires énormes de l'énergie, qui alimente leurs fours. Le montant des hausses varie selon le fournisseur d'énergie, mais il n'est pas rare que l'augmentation soit de 5 à 10 fois le tarif initial. Après l'augmentation significative du coût des matières premières, +15 % pour les œufs et la farine, jusqu'à +100 % pour la levure (...), nombre d'artisans en difficulté ont des inquiétudes sur la continuité de leur activité.

Les boulangers-pâtisseries peuvent bénéficier uniquement de l'amortisseur électrique, mais sont exclus du bouclier tarifaire qui limite l'augmentation du prix à 15 % car le plafond fixé par l'État limite la puissance électrique à 36 kilovoltampères. Entre la chambre froide et le four, cette puissance est évidemment largement dépassée. L'État doit impérativement leur permettre de prétendre au bouclier tarifaire, et ce sans condition de puissance et consommation.

La conséquence brutale de cette situation observée partout dans le pays est la disparition des boulangeries de village, qui sont au cœur de la vitalité de nos communes.

Il est demandé solennellement de doter d'urgence de moyens supplémentaires le dispositif de l'Etat d'accompagnement des boulangeries, dit « amortisseur électrique », qui doit être rapidement complété et renforcé pour sauver les boulangeries des communes rurales.

087-200070506-20221220-2022-112-DE
Date de transmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Il est encore temps d'agir pour stopper cette série noire alors que la situation reste très inquiétante pour nombre de boulangers-pâtisseries avec une menace de nouvelles fermetures de ces commerces de proximité.

Il faut sauver nos boulangeries dans nos communes rurales ! Elles sont souvent les derniers commerces de proximité, et jouent un rôle bien supérieur : elles sont l'âme d'un village et permettent ce lien social primordial.

Considérant que ceci vaut pour tous les artisans et commerces de proximité. Leur visibilité moindre de par leur dissémination dans tout le pays ne doit pas être un frein à une attention spécifique. Il est demandé en ce sens de mobiliser toute l'administration déconcentrée de l'Etat pour assurer le soutien et le suivi personnalisé de nos commerces.

A ce titre, il est demandé à Madame Elisabeth Borne, Première ministre, de bien vouloir assurer que ce point soit particulièrement présent dans la future mouture de l'Agenda Rural qu'elle a annoncé dans son discours devant le Parlement.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **adopte** cette motion de soutien aux boulangeries de nos villages.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 21 décembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

